

**REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :**

Essieu(x) AV (ou pivot)	Ch AV = Ch x Y/F' =	24380	x.....	<u>1,690</u>	..... =.....	9055 kg
				<u>4,550</u>		
Essieu(x) AR	Ch AR = Ch x (F' - Y)/F' =	24380	x.....	<u>2,860</u>	..... =.....	15325 kg
				<u>4,550</u>		

**REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)**

Essieu(x) AV (ou pivot)	Poids à vide : PV.AV =.....	3340 kg	Essieu(x) AR	Poids à vide : PV.AR =.....	5280 kg
	Poids conducteur et passagers :			Poids conducteur et passagers :	
	p.AV =.....	0 kg		p.AR =.....	0 kg
	Ch AV =.....	9055 kg		Ch AR =.....	15325 kg
	PT AV total = PV AV + p.AV + Ch AV.....	12395 kg		PT AR total =.....	20605 kg
	PT AV autorisé :			PT AR autorisé :	
	minimal(2)..... kg			minimal(2)..... kg	
	maximal (2)..... kg	15000 kg		maximal (2)..... kg	21000 kg

Fait à MONTBRISON, le 30 octobre 2003  
signature et cachet

**FOREZ BENNES**  
BP 121  
42603 MONTBRISON CEDEX  
Téléphone 04 77 96 69 69

**NOTA :**

**Porte à faux AR utile :** distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) arrière.

**Ferrures et charnières :** dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caissons mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.